



Département des ALPES-MARITIMES
Commune de MOUANS-SARTOUX

SERVICES TECHNIQUES
Marchés Publics
327 Route de Grasse
06370 MOUANS-SARTOUX
Tel : 04.92.92.47.09 – Fax : 04.92.28.45.72
email : dst@mouans-sartoux.net

**FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES ISSUES DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE POUR LES LOTS 1 A 12 ET
TRADITIONNELLE POUR LE LOT 13, POUR LES RESTAURANTS
SCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS**

REGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES PLIS

JEUDI 24 NOVEMBRE 2011 à 12H00

ARTICLE 1^{er} - OBJET

Le présent appel d'offres porte sur « la fourniture et livraison de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique pour les lots 1 à 12 et traditionnelle pour le lot 13, nécessaires à la confection des repas servis dans les différents restaurants scolaires et accueil de loisirs gérés par la ville de MOUANS-SARTOUX

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La présente consultation, lancée par appel d'offres européen à 13 lots, en application des articles 14, 26, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Chaque lot donne lieu à la passation d'un marché à bon de commandes.

La durée de chacun des marchés est fixée dans l'acte d'engagement.

Le délai de validité des offres est fixé à **CENT VINGT JOURS (120 jours)** à compter de la date limite de remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard sept jours (7 jours) avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation peut également être téléchargé gratuitement et dans son intégralité sur le site : www.marchessecurises.fr.

Les offres seront rédigées en langue française et les prix exprimés en euros.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra obligatoirement les pièces suivantes :

A - un dossier administratif comprenant :

- lettre de candidature (DC 1) - déclaration du candidat (DC 2) - Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC 6)

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : www.minefe.gouv.fr

- déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales DC7

- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

- déclaration que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

- l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324.9, L 324.10, L 341.6, L 125.1, et L 125.3 du code du travail

- les documents ou attestations figurant à l'article M 324.4 du code du travail, tout renseignement permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager

- une liste des références des clients publics

- les candidats devront justifier du numéro d'agrément délivré par l'Inspection - Sanitaire Vétérinaire ou équivalent à l'agrément français pour leur atelier de découpage ou de fabrication (joindre la photocopie de l'agrément).

Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier :

- Un certificat établi par un service chargé du contrôle de la qualité et habilité à attester la conformité des fournitures à des spécifications ou des normes et/ou tout autre document prouvant la prise de mesures équivalents en garantie de la qualité.
- Labels Agriculture Biologique et certifications prouvant le respect au développement durable.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence.

- Seul le candidat retenu devra fournir les attestations fiscales et sociales

De plus, dans la rubrique "**MOYENS DU CANDIDAT**", celui-ci devra préciser *les moyens de transport dont il dispose* pour assurer la *livraison simultanée* des différents sites.

Le titulaire du Marché devra fournir au minimum 2 fois par an, et à toute réquisition de l'administration, les résultats des vérifications et auto-contrôles réalisés dans le cadre des procédures de maîtrise du risque alimentaire mise en œuvre dans son entreprise portant notamment sur :

- le plan de nettoyage et de désinfection de l'établissement,
- le respect des températures de conservation des produits y compris durant le chargement et la livraison,
- le plan de formation du personnel en matière d'hygiène alimentaire,
- la qualité micro biologique des produits.

B - Une liste des références des clients publics avec adresses et numéros de téléphone précis.

C - UN PROJET DE MARCHÉ COMPRENANT :

1 - Un Acte d'Engagement à parapher sur toutes les pages et à signer par les représentants qualifiés de chaque société ou chaque commerçant .

2 – Une Annexe à remplir, à dater et à signer.

3 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : cahier commun à tous les lots, joint à accepter sans modification et à signer sur la dernière page précédé de la mention « lu et approuvé » manuscrite ».

4 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) commun pour les lots 1 à 12 **OU** le **Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)** du lot 13, à accepter sans modification et à signer sur la dernière page précédé de la mention « lu et approuvé » manuscrite.

5 -Le bordereau de prix unitaire/détail quantitatif estimatif, à remplir, à dater et à signer.
(la colonne prix unitaire du détail quantitatif estimatif vaut bordereau de prix unitaire).

D – Pour le lot 6 Produits laitiers et oeufs- Échantillons :

Le candidat devra fournir les échantillons demandés (voir DQE) et qui seront livrés à l'adresse ci-dessous :

Cuisine École François Jacob
1896 Route de Pégomas
06370 MOUANS-SARTOUX
Tél : 04.92.28.58.82

de 7h30 à 16h00

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du Code des Marchés Publics (C.M.P.) et le choix de l'offre se fera sur les critères suivants :

Pour les lots 1,2,3,4 & 5

- 40% qualité (traçabilité, maturation et diversité)
- 30% prix
- 30% valeur environnementale (mode production, emballage, transport, pédagogique)

Pour les lots 6,7,9,10,11 & 12

- 40% qualité (traçabilité, transformation, acheminement et diversité)
- 30% prix
- 30% valeur environnementale (mode production, emballage, transport, pédagogique)

Pour les lots 8 & 13

- 40% qualité (traçabilité, fraîcheur et diversité)
- 30% prix
- 30% valeur environnementale (mode production, emballage, transport, pédagogique)

Si le détail estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, seul le montant qui figurera à l'article 2 de l'acte d'engagement sera pris en compte.

Le fournisseur s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le candidat retenu est tenu de fournir dans les 15 jours qui suivent le choix de la commission d'appel d'offres, avant d'être définitivement désigné comme attributaire du marché, les certificats attestant de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales, imprimé DC7 (articles 43 à 46 du code des marchés publics).

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les offres seront transmises sous pli cachetés et au plus tard aux dates et heures indiquées sur la page de garde du présent règlement :

- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Mairie de Mouans-Sartoux
Services Techniques - Marchés Publics
5 Place du Général de Gaulle – BP 25
06371 MOUANS-SARTOUX Cedex

- Soit par dépôt du dossier contre récépissé à l'adresse suivante :

Services Techniques - Marchés Publics
327 Route de Grasse
06370 MOUANS-SARTOUX

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi sauf jours fériés

L'enveloppe portera les mentions suivantes :

« NE PAS OUVRIR – MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA VILLE DE MOUANS-SARTOUX – LOT N° »

L'attention des candidats est attirée sur le fait **que seuls pourront être ouverts** les plis qui auront été reçus **dans les conditions prévues ci-dessus**, au plus tard aux date et heure fixées pour la réception des offres le :

- le JEUDI 24 NOVEMBRE 2011 A 12H00

Les retards d'acheminement ne sont pas pris en compte. Le candidat doit veiller à transmettre son pli en temps voulu.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les opérateurs économiques peuvent s'adresser :

Mairie de MOUANS-SARTOUX

– Renseignements administratifs :

Mme Marylin GOBET-VIVES – Tel : 04.92.92.47.09 – Fax : 04.92.28.45.72

E-mail : dst@mouans-sartoux.net

- Renseignements techniques :

Service enfance - restauration- **Tel : 04.92.28.45.70 – Fax : 04.92.92.47.07**

E-mail : enfance@mouans-sartoux.net

ARTICLE 7 - JURIDICTION COMPÉTENTE

En cas de litige le droit français est seul applicable et les tribunaux français sont seuls compétents.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nice, 33 Bd F. Pilatte BP 4179 – 06359 Nice Cedex 4 –

Email : greffe.ta-nice@juradm.fr – Tel : 0492041313 Fax : 0493557831.

Introduction de recours :

- référé précontractuel possible jusqu'à la signature du contrat
- délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet.